

Bonjour à tous,

Je voulais vous faire part d'une mission de service civil volontaire qui devrait en séduire plus d'un : devenir relais thématique pour le réseau Animafac.

Chaque relais thématique prendra en charge l'ensemble des missions ci-dessous pour deux thématiques au choix parmi les suivantes : Culture, Média, Environnement, Insertion professionnelle.

LA MISSION

- Recenser les associations étudiantes de ses thématiques.
- Réaliser une enquête par thématique afin de mieux cerner les actions menées par les associations du réseau : typologie d'actions, problématiques spécifiques...
- Organiser les rencontres nationales des chantiers thématiques d'Animafac : en lien avec le comité thématique (une dizaine d'associatifs particulièrement impliqués sur le sujet), définir les sujets à aborder et les intervenants appropriés.
- Animer la communauté thématique en ligne sur le site Internet d'Animafac : publier et aller chercher des contributions, signaler des événements intéressants...
- Assurer la veille informative sur ses thématiques et la diffusion de ses infos à l'ensemble de la communauté.

LES CONDITIONS

- Être motivé(e) et curieux(se) ! Votre mission consistera en effet en grande partie à aller vers les autres et à vous intéresser à leurs initiatives.
- Connaître le milieu associatif étudiant : vous vous êtes impliqué(e) au sein de votre association étudiante dans une des thématiques choisies, et vous sentez prêt(e) à faire partager votre expérience.
- Avoir du temps : il s'agit d'une mission à temps plein (entre 26 et 35 heures hebdomadaires). Aménageable en fonction de votre emploi du temps, elle est toutefois difficilement compatible avec des études lourdes. Mieux vaut être en année de césure, avoir terminé ses études ou avoir un emploi du temps léger...

- Avoir moins de 26 ans au moment de la signature du contrat.

L'INDEMNITÉ

Une indemnité mensuelle de 655 EUROS PAR MOIS est versée au volontaire, qui ne peut exercer aucune autre activité rémunérée durant cette période .

LE STATUT

Le volontariat associatif est un statut permettant de s'investir à temps plein, pendant 6 à 24 mois, au sein d'une association tout en étant indemnisé.

Plus d'infos : www.jeunesse-sports.gouv.fr

Ce volontariat s'effectuera sous le label "Service Civil Volontaire" plus d'infos : http://www.lacse.fr/dispatch.do?sid=site/service_civil_volontaire

VOUS AVEZ ENCORE DES QUESTIONS ?

Contactez Ahmed : 01 42 22 15 15.

VOUS ÊTES INTÉRESSÉ ?

Faites nous parvenir une lettre détaillant vos expériences et vos motivations à :

aelkhadiri@animafac.net